



Amiens, le 30 mai 2016

Communiqué de presse

**Création de la première commune nouvelle
dans le département de la Somme**



Par arrêté en date du 25 mai 2016, publié le jour même au recueil des actes administratifs de la préfecture, le préfet a créé la première commune nouvelle de la Somme en application de la loi 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes.

A compter du 1er janvier 2017, la commune nouvelle dénommée **Hypercourt**, sera constituée des actuelles communes d'Hyencourt-le-Grand, Omiécourt et Pertain (canton de Ham, arrondissement de Péronne).

Son chef-lieu sera celui de l'ancienne commune de Pertain, 2 rue Dieu. Sa population sera 726 habitants.

Jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, ces communes seront administrées par un conseil municipal composé de l'ensemble des conseillers municipaux des communes actuelles.

A compter du 1er janvier 2017, les communes d'Hyencourt-le-Grand, d'Omiécourt et de Pertain seront transformées en communes déléguées, en charge notamment, de l'établissement des actes de l'état civil ou encore de la délivrance d'avis en matière d'urbanisme.

Au 1^{er} janvier 2017, le nombre de communes du département passera donc de 782 à 780.